



DÉLIBÉRATION N°2024-034 - ADHESION A L'AGENCE DEPARTEMENTALE MUSIQUE ET DANSE EN LOIRE-ATLANTIQUE

Le 10 avril 2024, à dix-huit heures quarante minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le jeudi 4 avril 2024

Nombre de membres :

En exercice	33
Convoqués	33
Présents	22
Excusés	11

Présents :

Mme Danielle CORNET - M. Stéphane POILVÉ - Mme Sylvie MORAND - Mme Sylvie FUSELLIER - M. Stéphane MÉREL
 Mme Muriel MAHÉ - M. Armel MOYON - M. Paul LONGATTE - Mme Eliane RENAUT - M. Jean-François GAUTIER
 Mme Valérie ROSE - M. Sébastien SOURGET - Mme Magali ANDRZEJEWSKI - M. Raphaël CONDÉ JIMENEZ - M. Régis GANDON
 Mme Souad TERRASSIN - Mme Lætitia GUTH - Mme Margareth SAMSON - Mme Sabrina DUVAL - Mme Nadège BLANCHARD
 M. Erwan TANNNEAU - M. André THIBAUDEAU

Excusés :

M. Philippe ROUAUD (pouvoir à M. Sébastien SOURGET)
 Mme Hélène MAVÉRAUD (pouvoir à Mme Eliane RENAUT)
 M. Christian BURLLOT (pouvoir à M. Jean-François GAUTIER)
 Mme Françoise CRAND (pouvoir à Mme Sylvie FUSELLIER)
 M. Gabriel DUVAL (pouvoir à Mme Souad TERRASSIN)
 Mme Caroline SOUFFLET (pouvoir à Mme Magali ANDRZEJEWSKI)
 M. Sébastien COIRRE (pouvoir à M. Stéphane POILVÉ)
 Mme Christel NORMAND (pouvoir à Mme Danielle CORNET)
 M. Brice CLOUET (pouvoir à M. Stéphane MÉREL)
 M. Jonathan HERVÉ (pouvoir à Mme Sabrina DUVAL)
 Mme Maddy SAVALLE (pouvoir à M. André THIBAUDEAU)

Secrétaire de séance :

Mme Sabrina DUVAL

Rapporteur :

Mme Sylvie FUSELLIER, 3^{ème} Adjointe déléguée au Cœur de ville, à la Culture et à l'animation

L'agence départementale Musique et Danse en Loire-Atlantique (MDLA) développe ses missions en quatre pôles :

- Pôle « Vivre avec les artistes » : soutien des artistes aux RSA, mises en place des dispositifs de diffusion de la musique et de la danse, création d'événements artistiques à l'intention des professionnels du spectacle vivant.
- Pôle « S'épanouir avec la musique et la danse » : programme d'éducation artistique et culturel pour les élèves des écoles primaires et des collèges, propositions artistiques en lien avec les acteurs sociaux et dans les établissements spécialisés comme les EHPAD.

- Pôle « Cultiver la ressource » : animation de réseaux, mise à disposition numérique
- Pôle « Projets de Territoire » : co-construction de projets artistiques et culturels avec les communautés de communes.

Le théâtre de la ville de Pont-Château et MDLA sont des partenaires essentiels pour permettre le développement de projets culturels sur le territoire aussi bien à destination du tout public que des scolaires.

Grâce à son adhésion, le Carré d'argent peut bénéficier de soutiens logistiques et financiers dans les montages de projets pour la diffusion du spectacle vivant.

VU l'avis favorable de la commission mixte Culture, animations et Cœur de ville, en date du 28 mars 2024 ;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour le Carré d'argent d'adhérer à l'agence départementale Musique et Danse en Loire Atlantique ;

DÉLIBÉRÉ

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'adhérer à l'agence départementale Musique et Danse en Loire-Atlantique.
- > D'approuver le montant de l'adhésion, s'élevant à 15.24 € pour l'année 2024.
- > D'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre,
A Pont-Château, le 11 avril 2024

Le secrétaire de séance,
Sabrina DUVAL



Le Maire,
Danielle CORNET



Prénom - Nom de l'auteur : Danielle CORNET
Qualité de l'auteur : Maire

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :
- De la transmission au contrôle de légalité le : 11/04/2024
- De la publication ou notification le : 12/04/2024

Le présent document peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale (6 allée de l'île Gloriette - C.S 24111-44041 NANTES CEDEX) ou par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible à partir du site internet www.telerecours.fr. Un recours gracieux pourra préalablement être réalisé dans le même délai auprès de la Mairie, place Dominique David, 44160 Pont-Château.